



# La lettre mensuelle

janvier 2006

du comité

# ATTAC-54

## Les prochains rendez-vous

### Réunion- débat :

◆ **Lundi 6 février**

*Les paradis fiscaux*  
avec Alain Faniel

à la salle des fêtes de Tomblaine  
boulevard Henri-Barbusse  
(entrée sur la gauche du bâtiment)

### Réunion mensuelle :

◆ **Mardi 28 février à 20h30**

à la salle des fêtes de Tomblaine

### Groupes de proximité :

◆ **NEUVES MAISONS**

Mardi 7 février à 20h15  
à Chavigny, salle des assoc.

◆ **TOUL** (à la MJC)

Mercredi 1er février à 20h30

## Contre le projet de directive Bolkestein, mobilisation unitaire !

Le projet de "directive sur les services dans le marché intérieur" doit être débattu en première lecture au Parlement européen le mardi 14 février à Strasbourg. Basé sur le Principe du pays d'origine, devenu par une argutie rhétorique "clause du marché intérieur", ce texte, dans l'esprit de l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS) de l'OMC, est une incitation à la concurrence entre les Etats et les peuples.

- ◆ Au côté d'Attac, le **Collectif National du 29 mai** poursuit son action il organise à Nancy une **réunion publique** sur le projet de directive

avec **Gérard FILOCHE**, inspecteur du travail,

**jeudi 2 février**, à 19h30

à la faculté de Lettres de **Nancy**, salle 033

- ◆ Manifestation européenne

### à Strasbourg le samedi 11 février

**Départ en bus de Nancy**

**à 12 heures, place du Colonel Driant**

Réservation : 03 83 35 94 94 ; participation : 5 €

## Cinéma

En ouverture du FSL

### Life and debt

un film de Stéphanie Black, sur la dette de la Jamaïque suivi d'un débat avec un intervenant du Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers-Monde

**mardi 31 janvier**

au Caméo Saint Sébastien  
à 20h30

## Forum Social Local

La dette des pays du Tiers-Monde, les alternatives à la croissance, le commerce équitable, les systèmes d'échange, l'Ecole, la mondialisation, le droit d'asile, les jeux coopératifs...

Un de ces sujets vous intéresse : venez nous rejoindre à l'espace Jean Jaurès à Tomblaine ; vous y rencontrerez des dizaines d'organisations locales pour vous informer et partager.

**vendredi 3 et samedi 4 février**

Vous trouverez le programme complet en page 5

# les logiciels libres : résistons au monopole de Microsoft

Les grands monopoles informatiques et de loisirs ne sont pas loin du contrôle total de tous les moyens de communication et d'information. Les logiciels - ou plus simplement programmes informatiques - ont fait l'objet ces dernières années d'une offensive européenne visant à en imposer la brevetabilité, orchestrée par les lobbies de l'industrie de l'informatique. Ceux-ci ne sont pas prêts à se contenter du statut juridique du logiciel, considéré depuis 1991 comme oeuvre intellectuelle régie par le droit d'auteur.

Comme les brevets sur le vivant, les brevets logiciels en Europe sont une arme redoutable dont disposent les multinationales concernées pour imposer leur monopole et étouffer, de surcroît, tout essor d'une informatique alternative, citoyenne et coopérative basée sur les logiciels libres, dont le fer de lance est le désormais célèbre et performant Linux, conçu en marge de toute visée commerciale.

Le Mirabellug de Lorraine, association d'utilisateurs de GNU/Linux, était notre invité lors de la réunion débat du 9 janvier 2006.

## Brevet, droit d'auteur ou licence ?

Pour bien saisir l'enjeu des logiciels libres, il est nécessaire de connaître les différents statuts juridiques des inventions matérielles ou immatérielles.

Le brevet est un titre juridique qui confère à son titulaire une exclusivité temporaire d'exploitation de l'invention qui en fait l'objet, sur un territoire déterminé, en lui permettant d'empêcher les tiers notamment de fabriquer, de vendre ou d'utiliser cette invention sans son autorisation. C'est un droit exclusif d'exploitation, un « droit négatif », interdisant à des tiers d'utiliser, produire, importer ou vendre l'invention couverte par le brevet sans le consentement du titulaire, alors que le droit d'auteur (ou Copyright, selon les législations) donne à celui-ci la possibilité de déterminer les modalités de la diffusion, de la reproduction et de l'utilisation d'une oeuvre. Par exemple, il permet à un écrivain de négocier la publication de son texte avec une maison d'édition.

Les logiciels libres s'appuient sur le droit d'auteur par le moyen d'une licence, terme juridique désignant un contrat mis au point par l'auteur et donnant des droits à l'utilisateur. Les logiciels libres vont encore plus loin forment ces droits sous forme de libertés, à l'opposé des nombreuses restrictions imposées par les contrats d'utilisation des logiciels propriétaires. C'est l'origine du terme "Copyleft", clin d'oeil aux multinationales, et signifiant la mise à disposition et le partage des connaissances plutôt que la rétention de celles-ci.

## Qu'est-ce qu'un logiciel libre ?

L'expression « Logiciel libre » fait référence à la liberté et non pas au prix. Elle se réfère plus à la liberté d'expression qu'à l'entrée libre. Un logiciel libre n'est pas nécessairement gratuit, tout comme

un logiciel propriétaire n'est pas toujours payant; la différence fondamentale se situe au niveau des droits de l'utilisateur de ces programmes informatiques. Un logiciel est dit "libre" lorsqu'il respecte les quatre libertés fondamentales suivantes :

**Liberté 0 : la liberté d'exécuter le programme pour tous les usagers.** Les logiciels propriétaires restreignent les usages, en distinguant usage privé de l'usage professionnel ou commercial.

**Liberté 1 : la liberté d'étudier le fonctionnement du programme.** Cela signifie que tout utilisateur a accès aux procédés de fabrication du logiciel. Les logiciels propriétaires ne mettent pas à disposition ces informations et interdisent l'ingénierie à rebours. Pas question de "démonter le moteur" pour comprendre comment ça fonctionne !

**Liberté 2 : la liberté de redistribuer des copies.** Cela implique la vente de ces copies ! L'acheteur a lui aussi droit de redistribution.

**Liberté 3 : la liberté d'améliorer le programme et de publier les améliorations.** Modifier, ajouter des fonctionnalités, créer un nouveau logiciel à partir d'un logiciel libre est autorisé. Transmettre ces modifications à l'équipe de développement, en faire partie devient également possible.

Les logiciels non-libres, c'est à dire ne respectant pas l'une ou l'autre ou toutes ces libertés fondamentales sont dit "propriétaires".

## Les avantages du "libre" sur les logiciels propriétaires

Mis au point selon un calendrier précis et des contraintes économiques et de marketing, les logiciels propriétaires sont élaborés en grand secret par des équipes limitées d'informaticiens. Stable (fiable) ou non, l'unique version mise au point sortira à date fixe. Si l'éditeur disparaît, l'utilisateur ne pourra plus utiliser le logiciel, qui ne sera pas perfectionné ou mis à jour pour être compatible avec les évolutions du matériel informatique. L'utilisateur d'un logiciel propriétaire en est un simple consommateur dont les droits sont restreints.

A contrario, les logiciels libres n'ont aucune contrainte commerciale : ils sont diffusés quand ils sont prêts. De nombreux contributeurs, participant à ce système coopératif, contribuent à l'améliorer sans cesse. Il y a donc plusieurs versions stables disponibles, et chacun peut contribuer à la mise au point des versions en cours de test. Le procédé de fabrication du logiciel, le "code source", que l'on peut comparer à la partition du compositeur, est ouvert. Cela signifie que la maintenance de logiciel est assurée pour une durée illimitée, car des centaines de personnes en maîtrisent le fonctionnement

## Et Microsoft dans tout ça ?

Difficile d'échapper aux logiciels et produits du géant, qui mène une politique de "dealer" : les produits sont fournis à très bas prix dans les écoles, car les élèves ne s'en passeront plus après avoir passé de nombreuses années à n'utiliser que ceux-là... De même, de nombreuses formations informatiques se résument à savoir utiliser les logiciels Microsoft, et non pas à acquérir des compétences plus larges comme l'usage d'un traitement de texte, quel qu'en soit l'éditeur.

## Comment passer aux logiciels libres ?

Il existe de nombreuses associations d'utilisateurs de logiciels libres, comme le Mirabellug de Lorraine. Elles promeuvent les LL, guident et conseillent les utilisateurs, organisent des "install-party". En savoir plus :

<http://mirabellug.org/wiki/wakka.php?wiki=PagePrincipale>

Attac France s'est régulièrement opposé à la brevetabilité des logiciels, participant de la marchandisation de toutes les ressources intellectuelles de la planète et de leur mise sous contrôle par quelques groupes multinationaux.

## Théâtre

Le procès ELF, mis en scène, un imbroglio politico-judiciaire raconté par ses protagonistes. Les vraies paroles d'un procès qui nous regarde. Histoire de comprendre...

Un spectacle écrit et mis en scène par **Nicolas Lambert**.

**le 8 février 2006 à NANCY**  
à 20 h à la MJC Pichon  
(organisé par Survie Lorraine et Attac 54)

**le 9 février 2006 à METZ**  
à 20 h, Maison des Associations - Centre social du Sablon 1bis, rue de Castelnau  
(organisé par Attac Moselle avec Survie Lorraine)

Spectacle  
**Elf, la pompe Afrique**

# Conférence-débat de **Serge Halimi** **Médias et démocratie**

Le jeudi 15 décembre à la faculté de Lettres de Nancy

## **De nouvelles fusions, davantage de publicité**

Les groupes Bouygues, Bertelsmann et Vivendi se sont alliés récemment, menant ainsi à bien la fusion des télévisions par satellite TPS et Canal Satellite.

Cette nouvelle fusion a entraîné une explosion de leurs cours en bourse.

Par ailleurs, la Commission Européenne, qui trouve que l'Europe a du retard sur les Etats-Unis, propose la libéralisation de la directive Télévision Sans Frontières afin de favoriser la multiplication de publicités dans les médias. Nous aurons ainsi des spots publicitaires toutes les 5 ou 10 minutes et cela permettra de faire concurrence aux multinationales américaines.

Nous sommes en train de redécouvrir ce qu'était la situation des médias il y a 3/4 de siècle. En 1934, Edouard Daladier déclarait : *« 200 familles sont maîtresse de l'économie française et en fait de la politique française. Ce sont des forces qu'un état démocratique ne devraient pas tolérer. (...) . Les 200 familles placent au pouvoir leurs délégués, elles interviennent sur l'opinion publique car elles contrôlent la presse. »*

## **Une affaire de familles**

Certains descendants de ces 200 familles (Edouard de Rothchild, Ernest Antoine (De Wendel) Sellière...) sont actuellement à la tête de groupes de presse. Mais la situation est plus grave car personne ou presque ne propose de remèdes pour la réappropriation démocratique des médias.

Grâce aux Dassault, Lagardère, Pinault ou Bouygues (patrons de presse dont les fils succèdent aux pères: Serge fils de Marcel Dassault, Martin fils de Francis Bouygues, Arnaud fils de Jean-Luc Lagardère, etc) l'establishment possède tous les relais d'opinion, ce qui lui a permis d'avoir 98% des

éditorialistes soutenant la ratification du traité de Maastricht en 1992, la totalité des éditorialistes pour le oui au projet de Traité de Constitution Européenne, et aujourd'hui de mettre en avant Sarkozy et fustiger les syndicats.

Mais heureusement tout ne passe pas par les médias comme l'ont montré la faible majorité pour Maastricht et le non au référendum.

L'origine sociale plus bourgeoise des journalistes conforte leur rôle de nouveaux chiens de garde des intérêts dominants.

Et l'essor de la publicité (qui permet de vendre du temps de cerveau disponible), ordonnée par les entreprises qui organisent les informations autour de leurs réclames, va dans le même sens.

Ainsi, alors que les médias ont pour fonction de donner la parole à toutes les institutions, ce sont les industriels qui s'emparent de l'information pour la placer à leur service exclusif.

## **Main mise de quelques grands groupes industriels...**

Il y a 61 ans, Camus dénonçait la presse qui était la honte du pays. Puis la charte de la Résistance avait promis d'assurer la liberté de la presse :

*« La presse est libre lorsqu'elle ne dépend ni des gouvernements ni des puissances d'argent mais de la seule conscience des journalistes et des lecteurs. »*

Soixante ans après, il ne reste rien : nous avons laissé faire et les gouvernements de droite ou de gauche ont favorisé la mainmise des puissances de l'argent sur l'information et ont permis à ce pouvoir de se concentrer : à la Bourse, les 200 familles ne sont plus que 30 ou moins.

L'exemple de l'Italie ne prête pas à sourire: les gouvernements de

centre-gauche n'ont pas empêché Berlusconi de s'emparer de plusieurs chaînes de télévision, d'être le propriétaire de la plus grande maison d'édition d'Italie.

Et maintenant qu'il est premier ministre (grâce à ses télé), quand une loi gêne ses intérêts d'industriel, il la change.

## **...et des liens étroits avec les politiques**

De même en France, les magnats de la presse, qui font partie des premières fortunes, ont bénéficié de la bienveillance des politiques, comme Hersant qui, après 1981, a continué à enfreindre l'ordonnance de 1945 interdisant à une personne d'être à la tête de plus d'un journal, ou les héritiers de Robert Hersant qui ont fait un détour par des paradis fiscaux avant de vendre leur magot à Dassault. Par ailleurs, certains patrons de presse sont des élus : Dassault a été élu maire de Corbeil (avec la voix du FN), Hersant avait son groupe parlementaire fort de 9 députés.

Giscard et Mitterrand ont laissé faire. Les gouvernants ont peur de la presse ou bien veulent l'utiliser.

Les liens entre les politiques et les patrons de presse sont forts. Pour le mariage de sa fille, Bernard Arnault, PDG de LVMH a invité 6 ministres et Hubert Védrine (socialiste et membre du conseil d'administration de LVMH). Ce mariage a, par ailleurs, eu droit à 22 pages dans *Paris-Match*.

Quant à Alain Minc, pour fêter ses 50 ans en 1999 (la gauche était alors au pouvoir) il a invité des journalistes (Jean-Marie Colombani, Frantz-Olivier Gisbert), des banquiers et industriels ainsi que des politiques dont deux ministres (Martine Aubry, Dominique Strauss-Kahn).

En 1986, Robert Hersant a déclaré aux candidats du RPR et de l'UDF : « *Mes journalistes sont à votre disposition* ». De son côté, Serge Dassault affirme que : « *défendre ses idées, c'est défendre des idées saines. Les idées de gauche ne sont pas des idées saines* ».

En devenant propriétaires de groupes de presse, ceux qui en sont à présent les patrons se sont assurés un moyen d'influence sur l'Etat.

Pour Bouygues, qui a acheté TF1, « *il y a des intérêts secondaires* » (un pouvoir d'influence), pour Jean-Luc Lagardère, « *un groupe de presse c'est capital pour décrocher des commandes* » et pour Patrick Lelay « *il faut avoir le respect du goût du téléspectateur, ne pas le forcer à regarder ce qu'il n'a pas envie de voir. Passer une émission culturelle sur une chaîne commerciale à 20h30, c'est un crime économique.* »

Il faut noter par ailleurs que le CSA (Conseil de surveillance de l'audiovisuel) est composé de 9 membres : 3 sont nommés par le Président de la République (UMP), 3 par le Président de l'Assemblée Nationale (UMP), 3 par le Président du Sénat (UMP).

La distinction entre les propriétaires de presse et les directeurs de rédaction est de moins en moins nette : Elkabbach nommé PDG d'Europe 1 par Arnaud Lagardère est-il d'abord journaliste ou administrateur? Sa façon agressive d'interviewer, par exemple, un syndicaliste cheminot, donne une réponse sans ambiguïté à la question.

## Des abus de pouvoir

De même les journaux télévisés n'analysent pas les raisons conduisant à des mouvements sociaux mais axent leurs reportages sur leurs conséquences pour les usagers, présentés inmanquablement comme étant "pris en otage" par les salariés grévistes.

Et lors du référendum sur le projet de constitution européenne, tous les chroniqueurs sans exception étaient favorables au projet.

En fait, les éditorialistes n'ont pas à recevoir d'ordres puisqu'ils les de-

vancent. S'ils ne s'exécutaient pas spontanément, ils ne seraient pas

éditorialistes ou ne le resteraient pas longtemps.

## Les médias, promoteurs des intérêts capitalistes

Avant, la presse commentait l'économie de marché, en général avec complaisance mais comme un sujet qui lui était extérieur.

Désormais, les médias dominants ne sont pas seulement des relais idéologiques de la mondialisation capitaliste, ils en sont des acteurs de premier plan, promoteurs des intérêts capitalistes.

Les groupes de presse ont l'obsession de la publicité et parlent de l'information comme d'un moyen de proposer un marché aux annonceurs.

Le quotidien *Le Monde* a lancé *Le Monde 2* avec pour principal objectif de « *conquérir de nouveaux marchés publicitaires* ».

De même, le *Nouvel Observateur* du 24 novembre dernier était accompagné d'un supplément cadeaux (contenant 53 pleines pages de pubs de luxe), d'un catalogue de 180 pages des Galeries Lafayette, et d'une enveloppe lyrique de Laurent Joffrin sur la beauté du don au moment de Noël.

Aujourd'hui, les dominants contrôlent les médias comme jamais dans l'histoire : quand *Le Monde* est devenu une société par actions, personne n'a trouvé à y redire.

Les gouvernements de gauche n'ont pas appliqué ce qu'ils avaient prévu : des lois limitant la concentration des médias.

Des personnalités telles que Marie-Georges Buffet, Olivier Besancenot ou José Bové ne remettent pas en cause les médias.

Jack Lang a d'excellents rapports avec *TF 1*, Anne Sinclair, épouse d'un ancien ministre socialiste en était l'une des dirigeantes. Rien d'étonnant à ce que l'on n'ait pas songé à renationaliser la chaîne.

La question politique prioritaire est la réappropriation des médias, bien que tout ne passe pas non plus par eux comme l'a montré la victoire du non au référendum.

L'information n'est pas totalitaire, nous pouvons encore nous réunir, il existe des publications telles que l'ouvrage publié par ACRIMED

(<http://www.acrimed.org/>)

sur le traitement par les médias du référendum, ou d'autres publiés par l'OFM

(<http://www.observatoire-medias.info/>)

ou PLPL

(<http://www.homme-moderne.org/plpl/>) .

On assiste également à un réveil des formations altermondialistes, d'extrême-gauche et même de gauche.

Attac a été trop longtemps silencieuse sur le sujet des médias. Mais on peut lire dans le récent projet sur les grandes orientations d'Attac: « *...la critique sans concession du système médiatique à la fois comme acteur économique de la mondialisation libérale et comme vecteur de son idéologie doit devenir (...) une des priorités stratégiques d'Attac* ».

## ATTAC-54

### sur les ondes

Tous les mois, ATTAC-54 s'exprime sur les ondes dans une émission intitulée

« D'autres monde sont possibles »

#### ◆ Sur Radio-Caraïbes-Nancy

les mercredis de 19h à 20h  
les lundis de 15h à 16h

**FM 90.7**

#### ◆ Sur Radio-Déclic

un samedi sur deux  
de 10h à 11h

**FM 87.7/89.6/91.3**

## Pour nous contacter

Comité ATTAC 54  
19, rue Emile Bertin  
54000 NANCY

Adresse mail : [attac54@attac.org](mailto:attac54@attac.org)

Tél.enregistreur : 03 83 35 95 01

Fax : 03 83 35 95 00

Site internet : [attac54.org](http://attac54.org)

# Programme du FSL nancéien 2006

**mardi 31 janvier 2006**

**20 h 30 :** au cinéma Caméo St Sébastien projection du film « **Life and debt** »  
*Séance suivie d'un débat avec François MAUGER (CADTM)  
Comité pour l'annulation de la dette des pays du Tiersmonde*

**vendredi 3 février 2006**

**19 h :** Inauguration, apéritif animé  
**20 h :** Débat « **Alternatives à la croissance : Décroissance, Economie Distributive** » Avec Gaston Jouffroy (MAPIC) et Eric Goujot (Economie Distributive)  
**22 h :** **Bal folk** avec le groupe « **Lune A Tics** »

**samedi 4 février 2006**

**9 h 30 :** Ouverture du **village associatif** : stands des organisations partenaires. A l'honneur : la *Consommation responsable*.  
Toute la journée : **Atelier jeux coopératifs** pour enfants et adultes  
*Animé par le MAN*

**10 h :** Débat « **Les approches du commerce équitable** »  
*Avec Max Havelaar, MINGA, Artisans du monde, ainsi que les témoignages de Catherine Poisot (CCAS) et Boris Maxant (mairie de Longwy). Animé par Denys Crolotte.*

**13 h 30 :** Présentation du **Système d'Echange Local** et du **Réseau d'Echanges Réciproques de Savoir**  
*Par Damien Réhar et Martine Philbert (SEL), Florence Watrinet, Marie-Jeanne Fournier et Chantal Sibué (RERS Nancy)*

**14 h 30 :** Table ronde « **Droits d'asile, droits des réfugiés** »  
*Avec France Tchétchénie, Amnesty International, Annie Lévy Cyfermann (avocate). Animé par François Klacylé*

**15 h :** Vide grenier enfants (sur le principe du SEL)  
**15 h :** Atelier « **Mon école, ton école... quelle école?** »  
*Ouvert à toutes celles et ceux qui souhaitent contribuer à une discussion constructive sur l'Education, l'Ecole*

**17 h :** Conférence-débat  
**Les pays du sud, de l'indépendance à la dépendance  
mondialisation et souveraineté alimentaire**  
*Avec Amand Zache (CNCD de Bruxelles), Hervé Renaudin (Confédération Paysanne), Joëlle Brault (AMAP Capucine), Narcisse & Céline Ahissou (Projet béninois), André Blouet (INRA Nancy) (à confirmer). Animée par Alain Bienaimé.*

**17 h :** Jeux « **Pique le moustique** » pour les enfants, sur le paludisme,  
*Amadou Sissokho*

**20h30 :** **Concerts avec  
Stop Bure Brothers and Sister,  
Roolta'boss  
Yoanenko**